

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 111 : Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association pour l'organisation d'un événement cinématographique « APOEC » (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 481 500 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour l'organisation d'un événement cinématographique (APOEC) située 155 rue de Charonne (11^e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'APOEC située 155 rue de Charonne (11^e), pour l'organisation en 2011 du Festival Paris Cinéma.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 481 500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subvention de fonctionnement au titre du cinéma.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

